

Prof. Serge Cheloukhine

Sénateur

216122

*meny xix
Ceyran*

Pour
la défense des droits du peuple
Slave Ukrainien

97714



Imprimerie „Politika“ Prague
1930.



44030

SLOVANSKÁ KNIHOVNA

3186244906



La Commission auprès de la Société des Nations avec le Dr. F. Nansen, Haut Commissaire à la tête, veut que dans les passeports nommés „passeports de Nansen“ on désigne les Ukrainiens comme des Russes (d'origine russe). De cette façon les Ukrainiens seraient dépourvus de leur ancien nom slave national (d'origine ukrainienne). La Commission n'a absolument aucune raison de le faire.

Le nom Ukraine (Oukraïna, Vkraïna) et le nom, dérivé du premier, Ukrainien sont des anciens noms slaves historiques, familiers aux peuples de la race slave adriatique ou dinarique. Ils remplaçaient les noms étrangers: Antes, Roxolanes, Sarmates etc., ainsi que les noms de tribu: Polianes, Drevlianes, Sévérianes. Parmi les documents historiques c'est dans la chronique „Ipatievska“ de l'an 1187 qu'on trouve le nom Ukraine (Oukraïna, Vkraïna). D'abord sa signification était plus ample que celle du nom Russ, car on ne désignait par celui-ci qu'un groupe des Celtes conquérants qui se nommaient ainsi d'après leur ancienne métropole R u t h e n i, en grec Dromite, et Ros (route en grec dromos). Au cours du temps ils se lièrent aux Ukrainiens et composèrent une masse ethnique unie du peuple Ukrainien. Le nom Ukraine désignait le territoire peuplé non seulement par les Ruthènes nouvellement venus, mais aussi par la population autochtone. Par conséquent il y avait deux noms dont le nom Ukraine était plus complet parce qu'il désignait toute la population, les Ruthéniens y compris. On voit aussi le nom Ukraine sur les anciennes cartes géographiques, par exemple sur celle de Motiel de 1580, de Sansone de 1641, de Cornetti de 1657, de Beauplâne de 1650, ainsi que sur les cartes publiées plus tard; on le trouve dans les anciens documents politiques, privés et diplomatiques, par exemple, dans les inscriptions des étudiants à la Sorbonne, dans le manifeste du roi Stephan Batory de 1580, chez Verechtchinsky en 1594, dans le traité d'Androussov entre le tsar de Moscovie et la Pologne en 1667, dans l'Ukase du tsar adressé au Sénat le 12 décembre 1796; chez les écrivains étrangers comme Voltaire, Rousset, Chevalier, Lesur, Byron, Staël, Balzac, Engel etc. Dans la chronique de Houstine l'auteur explique que c'est le nom du pays des Polianes, Drevlianes et d'autres, comme Moscovie et Ruthénie Blanche pour les autres pays. Dans les oeuvres populaires le nom Ukraine est d'un usage habituel depuis les temps les plus reculés. On le rencontre souvent dans les chroniques de Samovidetse, de Velitchko et d'autres, ainsi que dans les actes politiques. Surtout des siècles XVI—XVIII. Ce nom a son histoire concrète, l'histoire de la lutte d'un peuple pour sa liberté; il est intimement proche et cher au peuple à tel point qu'on donnait pour lui sa vie; dans les personnifications, l'Ukraine pleure, gémit, se chagrine, se réjouit, rit... etc.

La révolution en Russie de 1917 et celle en Autriche-Hongrie de 1918 sont les faits généralement connus, et on est obligé de tenir compte de leurs con-

séquences. Ces faits historiques avaient causé la renaissance de la Pologne, de la Tchécoslovaquie et de même de l'Ukraine indépendante. Par conséquent personne ne nomme les Polonais des Autrichiens ou des Russes quoiqu'ils l'étaient avant ces révolutions; de même les citoyens de la Tchécoslovaquie. Le même droit ont aussi les Ukrainiens, qu'on doit appeler de leur nom naturel et non pas des Russes ou des Autrichiens. Le droit d'un peuple sur son nom propre est le droit indiscutable de chaque peuple.

La révolution de 1917 en Russie a aboli le tsar et la monarchie. Tous les sujets du tsar y compris les Polonais, les Ukrainiens et autres sont devenus par l'acte d'abdication du tsar libres du serment de sujétion, et la souveraineté, dont la personnification était le tsar passa légalement et automatiquement aux peuples de la Russie. Il est évident qu'aucun des peuples ne pouvait en avoir une part plus grande et une primauté sur un autre. La révolution de 1917 avait aboli aussi toutes les usurpations des tsars et par conséquent tous les peuples de la Russie sont devenus libres de tout asservissement, toute violence, toute usurpation de la part du tsar comme de la part des peuples privilégiés qui grâce à la politique et au régime des tsars opprimaient les autres peuples. Par ce même fait fut aboli aussi l'asservissement au peuple russe, auquel l'usurpation du tsar au XVIII s. avait attribué le nom Russe pour des buts d'impérialisme et d'assimilation. A la suite de l'abolissement des lois constitutionnelles de 1906 les articles: 69, 70, 71 qui obligeaient tous les citoyens de la Russie, d'après leur sujétion au tsar, de se nommer Russes. Les noms politiques: la Russie et les Russes étaient disparus. Tout ce qui retenait par force les peuples dans la prison de Russie fut anéanti. Chaque peuple allait librement créer son avenir en se soumettant aux principes de la démocratie, de la paix, de la liberté, de l'égalité, de la fraternité et de la justice. Les premiers qui empêchaient les peuples d'arranger leur sort de cette façon, étaient ceux qui s'étant réfugiés à l'étranger se nomment à présent Russes, car par leur primitivisme, impérialisme et leurs prétentions égoïstes à la domination sur les autres peuples, ils avaient causé des troubles, des luttes intestines, une effusion de sang, une ruine.

L'acte d'abdication du tsar, ayant délivré l'Ukraine de son pouvoir et du serment à lui, était pour elle un acte juridique de la restitution de sa souveraineté et de son indépendance. C'est un fait historique dont la logique juridique est obligée de tenir compte. — C'est le droit du peuple ukrainien souverain de disposer de son sort, et chacun qui respecte le droit est obligé d'en tenir compte même quand cela lui déplaît ou lui nuit.

L'Ukraine-Ruthénie était en X—XIII ss. un puissant État slave d'Europe avec Kiev pour capitale avec des princes élus. Lorsque à partir du XIII s. les invasions des Mongols affaiblirent la république d'Ukraine, elle, sans cesser la lutte contre les nomades, fit une union politique avec la Lithuanie; ainsi se forma l'État Lithuano-Ruthénien. La Pologne ayant profité d'une situation pénible de l'Ukraine et de la Lithuanie causée par les invasions des Mongols s'en empara; dès lors une lutte continuelle de l'Ukraine contre la Pologne ne cessa pas jusqu'à l'époque où au XVII s. le peuple ukrainien se délivra de la domination des Polonais et reconquit sa liberté et son indépendance politique. De l'an 1648 l'Ukraine devint de nouveau un État indépendant, une république démocratique. En cherchant des alliés avec une intention défensive, la république d'Ukraine fit par le traité de 1654 une alliance militaire avec le tsar de Moscovie et le choisit comme un protecteur conformément aux conditions

établies en accord avec lui. Ce traité est d'un caractère réciproque avec des droits et des obligations mutuels. Le tsar moscovite s'était engagé d'envoyer immédiatement en Ukraine un renfort armé et d'en faire autant à l'avenir; de même l'Ukraine. La forme de ce traité, habituelle pour XVII s., ne peut pas trouver une place dans la classification moderne. Les contre-agents de ce traité étaient d'un côté le peuple ukrainien, comme souverain et personne juridique, et de l'autre — le tsar de Moscovie Alexis, comme souverain et personne physique. Le peuple Ukrainien n'avait fait aucun traité avec le peuple Moscovite et n'avait pris sur lui aucun engagement devant lui. Le fait que le tsar était de Moscovie ne change rien, au point de vue juridique, car il l'était aussi de Bulgarie, de Géorgie etc. Une unique liaison légale entre l'Ukraine et la Moscovie était la personne d'un tsar commun qui cependant n'était pour l'Ukraine qu'un protecteur conformément au traité ou à la constitution de 1654 fait avec le tsar Alexis. Un traité analogue avec le même tsar avait été fait en 1657 aussi par la Pologne. Les tsars de Moscovie eux-mêmes ne l'entendaient autrement, même en violant ce traité par des usurpations. Le tsar Pierre I dans les articles adressés à l'hétman Skoropadsky et datés du 29 avril 1722, appelle l'acte de 1654 un traité (tractate) et le considère comme le fondement unique de ses droits en Ukraine. De même le tsar Pierre II dans l'acte du 22 juin 1727. Donc, ce traité de 1654 était une unique liaison juridique et politique entre l'Ukraine et la Moscovie. A l'égard du tsar ce n'était ni une union, ni un vasselage, mais une alliance militaire avec la protection personnelle du tsar. C'est ainsi que le qualifient les documents historiques ukrainiens.

Le professeur de Petersbourg V. Sergueievitch, bien connu comme un savant distingué dans le domaine de l'histoire du droit, écrivait à propos du traité de 1654 de Pereiaslav en ces termes:

„L'Ukraine n'était pas incorporée à la Moscovie comme une province, pareillement, par exemple, à Tvère, Riasane et autres principautés. L'Ukraine d'après le traité de 1654 restait un État à part avec sa propre organisation d'État, son armée, sa législation et même avec le droit des relations diplomatiques avec les puissances étrangères... L'Ukraine ne s'est pas unie à l'État Moscovite, mais seulement a reconnu le tsar Moscovite Alexis avec ses descendants pour son monarque. C'est le cas d'une union personnelle en raison de l'élection. Mais comme c'était le tsar Moscovite avec ses descendants qui a été élu, l'union ne doit pas cesser tant que les descendants du tsar Alexis existent.“ (V. Sergueievitch, „Cours et études sur l'histoire ancienne du droit russe“, S. Petersbourg, 1910, pp. 115—116.)

Ainsi écrivait un savant d'autorité, 7 ans avant la révolution de 1917, en tentant de qualifier par analogie le traité de 1654 d'après la classification moderne. L'an 1917 avait apporté beaucoup plus que ce dont écrivait Sergueievitch: le pouvoir de tsar disparut complètement et la Moscovie elle-même devint une république. Le traité de 1654 n'a été jamais ni aboli ni changé. Le peuple ukrainien, en tant, qu'un des traitants, ne l'a jamais violé, ni pris part dans aucune infraction à ce traité. Les usurpations et les violations de la part des tsars étaient des infractions illégales, mais jamais une usurpation et une violation du droit ne peuvent-elles se transformer en un droit pour un usurpateur et un violateur. A cet égard la prescription n'a aucune vigueur. L'hétman n'avait pas un plein pouvoir pour des changements du traité. C'est pourquoi quand l'hétman Brioukhovetsky s'était permis de faire

quelques concessions au tsar, l'hétman Orlik les proclama illégales et contraires au droit. Par conséquent, lorsque après la révolution du 28 février 1917 le tsar eut disparu avec ses droits et usurpations, le traité de 1654 par ce même fait fut, ipso facto, légalement aboli et le peuple ukrainien devint libre avec ses droits d'avant l'an 1654, car un des traitants avait disparu et de cette façon il ne restait plus de droits ni de pouvoir sur le peuple ukrainien de qui que ce soit. Aussi, d'après la règle juridique *restitutio in integrum* le peuple ukrainien restitua sa souveraineté usurpée par les tsars et retourna légalement, à l'état politique de l'an 1654, c'est à dire à l'état d'un peuple souverain. De façon qu'en 1917 dès le 28 février l'Ukraine devint légalement une République Ukrainienne indépendante, qui au XVII s. se nommait *Respublica Ukrainiensis*.

L'éminent président actuel de la République Tchécoslovaque, Mr le professeur T. Masaryk, ayant lutté pour les droits du peuple tchécoslovaque à l'indépendance, publia le 14 novembre 1915 un manifeste adressé à toutes les nations dans lequel il écrivait, que les Tchécoslovaques défendent leur droit à une existence libre et indépendante. Autrefois, écrit Masaryk, les Tchèques leur avaient élu un roi des Habsbourg conformément certaines conditions, mais les Habsbourg avaient fait des usurpations, violé les conditions concernant l'indépendance politique du peuple tchèque et opprimaient la nation tchèque. Ayant commencé la guerre sans l'autorisation du parlement, le pouvoir autrichien des Habsbourg avait commis des violations inouïes et des atrocités féroces sur les Tchèques. Auparavant toutes les parties n'exigeaient que la liberté du peuple tchèque dans les limites de l'Autriche-Hongrie, mais après ce que le gouvernement avait fait les Tchèques luttent pour un État Tchécoslovaque indépendant.

Cette argumentation pénétrée d'un esprit de droit d'un grand homme de science et de politique, a été reconnue par le monde entier, ses aspirations ont été réalisées complètement. Or, cette argumentation n'exige aucun changement étant appliquée au peuple ukrainien, car il y a une analogie complète dans les situations politiques de deux peuples, tchèque et ukrainien, dans leurs droits historiques et les circonstances politiques. Les différences qui existent sont toutes au profit des Ukrainiens et par conséquent ne peuvent être tournées contre eux. On voit une analogie aussi en ce qui concerne les noms: les Tchèques ont repoussé le nom étranger celtique Bohême (Boï) pour leur patrie et ont gardé leur historique et leur nom slave „Tchécoslovaquie“. Le monde entier a trouvé cela juste. L'ancien nom celtique „Ruthéni“, „Russes“ changé par les Moscovites à leur manière en forme et en sens en „Russes“ a perdu pour les Ukrainiens sa raison d'être justement à cause de ce nouveau sens, mais il reste aux Ukrainiens leur nom historique slave „Ukraina“, „Ukrainien“, ainsi que pour leur patrie le nom „Ukraine“.

L'ancienne Russie se décomposa à cause des mêmes circonstances que l'ancienne Autriche-Hongrie.

L'Autriche-Hongrie avait proclamé la guerre sans participation du parlement et par conséquent sans participation des Tchèques, de même ceci se produisit avec les Ukrainiens en l'ancienne Russie, car, grâce aux tricheries électorales d'après la loi du 3 juin le peuple ukrainien de 40 millions n'avait pas au parlement de Russie sa représentation. Dans les deux premières „Douma“, avant la loi du 3 juin, l'Ukraine avait sa fraction qui contenait environ 80 députés ukrainiens. Il y a encore une différence, à savoir: dès

l'an 1914 la Russie menait la guerre sur le territoire de l'Ukraine et de cette façon n'exposait aux risques que ce territoire; et en effet, quelques de ses parties devinrent après la guerre la proie des voisins, de sorte qu'on voit le corps du peuple ukrainien découpé. Ne nous arrêtons plus sur les détails: le monde entier a reconnu, et tout à fait avec raison, les droits du peuple tchèque sur l'indépendance et sur leur nom. La même logique exige d'en faire autant à l'égard du peuple ukrainien. Tout le territoire de l'Ukraine n'était pas entièrement sous la domination des usurpations du tsar moscovite: une partie fut soumise en 1775 et l'autre en 1796, ainsi que la Pologne. Mais il y avait aussi une partie qui était sous la domination des usurpations des Habsbourg, comme la Tchécoslovaquie, quoique pendant un temps assez bref. Des affirmations des Russes, que, dès que le tsar eut disparu, le peuple ukrainien passa sous leur domination, est une prétention cynique et ridicule des oppresseurs et des ennemis de la liberté.

Après avoir rétabli le 28 février 1917 d'une façon légale son indépendance, l'Ukraine s'est mise immédiatement à l'organisation de l'appareil d'État et avait convoqué à cet égard un parlement provisoire, la „Rada Centrale d'Ukraine“ composé de 813 représentants. A cette époque de guerre et de désorganisation, les circonstances n'étaient pas favorables à cette besogne; des masses d'agents de la Moscovie, restés encore du temps du tsar en Ukraine empêchaient aussi son accomplissement. Néanmoins la „Rada Centrale“ tâchait d'inspirer au droit politique rêné de l'Ukraine un esprit actif, préparait la convocation de la Constituante de l'Ukraine et déjà en 1917 avait organisé tous le trois éléments d'un Etat: le pouvoir, le peuple, le territoire. Le 2 Mars—2 Juillet 1918 une loi concernant la sujétion à la République Démocratique Ukrainienne fut publiée et tous les Ukrainiens de l'ancienne Russie devinrent les citoyens de cette République d'une façon légale. Quelques Ukrainiens prêtèrent serment, les autres donnèrent une obligation par écrit d'être fidèles à l'Etat Ukrainien et de le servir en ses citoyens. Beaucoup de sénateurs de l'ancienne Russie, après l'avoir fait, prirent places dans le Sénat de l'Ukraine. L'Ukraine noua des relations diplomatiques avec plusieurs puissances. Tous ces événements eurent lieu dans le cours des années 1917—1918. Il est évident que tous les émigrés ukrainiens qui n'avaient commencé à se réfugier à l'étranger qu'en 1920, étaient des sujets ukrainiens et non pas russes.

D'ailleurs, ils ne pouvaient pas l'être, car alors la Russie, comme sujétion russe, n'existait plus; quant à ceux qui avaient la prétention de reconstruire la Russie et qui se nommaient Russes, les Ukrainiens étaient avec eux en état de guerre. Ils étaient des ennemis de l'Ukraine et les Ukrainiens défendaient contre eux leur patrie et leur liberté. Les Russes ne gagnèrent pas cette guerre et furent obligés, eux, de se réfugier à l'étranger. En 1918 les Russes avec l'aide des troupes allemandes s'emparèrent du pouvoir à Kiev et avec le gouvernement désigné par les Allemands dissolvèrent pour la force armée la „Rada Centrale“. Un peu plus tard ils proclamèrent arbitrairement et même sans la participation de Moscou une fédération avec la Moscovie. Mais le peuple ukrainien avec le Directoire élu par l'Assemblée Nationale Ukrainienne à la tête, se souleva contre les usurpateurs du pouvoir, chassa de l'Ukraine les Allemands et les Russes, proclama non valable l'acte illégal concernant la fédération et restaura le gouvernement de la République Démocratique Ukrainienne. C'est un acte qui prouve l'incontestable volonté nationale du peuple ukrainien, une manifestation flagrante de sa souveraineté et de son

indépendance politique. La convocation d'une Constituante d'Ukraine en janvier de 1919 à Kiev sous le nom de „Congrès Travailleiste“ n'était autre chose que la même manifestation de la volonté souveraine du peuple.

En Moscovie déjà dès l'an 1917 les bolcheviks moscovites et les restaurateurs russes menaient la guerre entre eux pour le pouvoir. La victoire fût du-côte des bolcheviks. Les russes furent obligés de se réfugier, tandis que les bolcheviks sont au pouvoir jusqu'à présent. Ayant l'intention de provoquer la révolution mondiale qui est le point principal de leur programme, les bolchéviks commencèrent la propagande contre les gouvernements „bourgeois“ du monde entier. Ayant proclamé la „Rada Centrale“ et le Directoir un pouvoir bourgeois, les bolcheviks envoyèrent tout d'abord leurs troupes contre l'Ukraine qui ne reconnaissait pas le communisme et la dictature du prolétariat, avec le but d'y établir leur pouvoir communiste. Mais le 4 décembre 1917 dans le N° 6 du „Recueil des lois“ le gouvernement bolchéviste de Moscou publia la loi concernant la reconnaissance par la Moscovie (Russie) de l'indépendance de la République Ukrainienne. Le 20 décembre dans le même „Recueil“ le gouvernement de Moscou répéta la reconnaissance de l'indépendance de la République Ukrainienne. Le 30 décembre 1917 l'Allemagne, l'Autriche, la Turquie, la Bulgarie, la Hongrie en réponse à la note du gouvernement d'Ukraine, déclarèrent qu'elles reconnaissaient la République Ukrainienne comme un Etat souverain et entamèrent avec elle des pourparlers comme avec un sujet indépendant du droit international. Plus tard la Finlande, l'Argentine et autres puissances en firent autant. Des relations diplomatiques furent établies avec toutes ces puissances.

En avril 1918 l'Ukraine et la Moscovie (Russie nouvelle) après avoir mené la guerre, commencèrent à conférer sur la paix. Le 30 Mai 1918 les délégués plénipotentiaires des deux Etats, en ouvrant la conférence de la paix, dressèrent le procès-verbal suivant: „Le 30 Mai 1918 à Kiev. En accomplissant la volonté de leurs gouvernements concernant la conclusion de la paix et la signature des actes de la conférence et du traité de la paix entre l'Etat d'Ukraine et la République socialiste Fédérative de soviets de Russie, les représentants plénipotentiaires des deux Etats souverains et indépendants se sont réunis à Kiev, à savoir: de la part du gouvernement de l'Etat d'Ukraine le sénateur S. P. Cheloukhine, d'un côté, et de la part du gouvernement de la République S. F. des S. de Russie Ch. G. Rakovski et Manuilski, de l'autre côté. En confirmation de leurs plénipotences ils ont présenté de la part de leurs gouvernements respectifs les lettres de créances, dont ils ont échangés à cette séance. Après avoir examiné ces lettres. MM. Cheloukhine et Rakovski ont déclaré que ces plénipotences sont conformes à leur destination et qu'elles sont en règle“.

Dans sa constitution la plus récente la Moscovie s'était nommée Union des Républiques Socialistes de Soviets, et le titre „de Russie“ avait omis (S. S. S. R.).

Donc, les deux côtés les plus intéressés, l'Ukraine et la Moscovie se reconnuent mutuellement comme des républiques indépendantes déjà en 1917, elles menèrent la guerre, entre elles, comme deux Etats indépendants, nouèrent des relations diplomatiques comme deux sujets égaux du droit international, et dès le 12 juin 1918 les consulats ukrainiens furent établis dans les villes de SSSR., comme dans les villes de l'Ukraine des consulats de SSSR. Les procès-verbaux et les actes des pourparlers de paix furent rédigés en deux langues:

П Р О Т О К О Л

1918-го року Травня 30 дня, м.К и Г в.

Виконуючи волю своїх Урядів про заключення мирового договору і підпис актів переговорів та мирового договору між Українською Державою та Російською Соціалістичною Федеративною Соціалістичною Республікою, уповноважені представники обох самостійних і ні од кого незалежних Держав зібралися в м.К и Г в і, а саме: од Уряду Української Держави Уповноважений Генеральний Суддя Сергій Павлович ШЕЛУХИН, а одного боку, і од Уряду Російської Соціалістичної Федеративної Соціалістичної Республіки христіан Георгієвич РАКОВСЬКИЙ та Дмитро Захарович МАНУІЛСЬКИЙ, з другого боку, і в потвердження своїх уповноважень представили од своїх Урядів грамоти, якими в нижшнім засіданні обмінялися, вручивши свої акти: Уповноважений С.Г.ШЕЛУХИН - Уповноваженому Х.Г.РАКОВСЬКОМУ, а Уповноважений Х.Г.РАКОВСЬКИЙ - С.П.ШЕЛУХИНУ. Розглянувши грамоти, як п.ШЕЛУХИН, так і п.РАКОВСЬКИЙ заявили, що уповноваження, якими вони обмінялися, відповідають своєму призначенню і визнаються правильними. -

Голова Української
Мирної Комісії
Генеральний Суддя Сергій
Павлович Шелухин
Сергій Сергійович Шелухин
Борис Олександрович
А. Радвинський
в адміністрації

Підписав
С. Шелухин

Представитель Русской
Мирной делегации

Х. Раковский
Д. Мануйлов

ukrainienne et moscovite (russe). Les actes des pourparlers de paix avec la Pologne à Riga en 1920 furent rédigés en trois langues: ukrainienne, polonaise et moscovite (russe), comme trois langues avec des droits égaux. L'Ukraine prit part dans ces pourparlers comme un Etat indépendant allié à SSSR. Jusqu'aujourd'hui les citoyens de l'Ukraine reçoivent du gouvernement de la République Socialiste Ukrainienne (USSR.) des passeports pour l'étranger dont le texte français est rédigé en ces termes: „Le porteur du présent passeport, citoyen de la République Socialiste des Soviets d'Ukraine“.

Ainsi les noms de la République Ukrainienne et du citoyen ukrainien existent encore aujourd'hui malgré le régime bolchéviste. Ses passeports sont un fait d'une signification politique et juridique qui parle de soi-même, et on est obligé d'en tirer les conséquences. L'Ukraine est restée un Etat indépendant et n'a changé que de régime. Les émigrés ukrainiens n'étaient pas au moment de leur émigration des sujets russes mais bien des sujets ukrainiens, des citoyens de la République Démocratique Ukrainienne; ils avaient leurs passeports pour l'étranger dans lesquels ils étaient désignés comme des citoyens ukrainiens, ces passeports étaient reconnus partout à l'étranger, on y apposait des visas dans les consulats de tous les pays. Encore à présent on appose des visas pour les pays étrangers sur les passeports de la Répub. Social. des Sov. d'Ukraine, où les porteurs sont désignés comme des citoyens ukrainiens et les Ukrainiens voyagent avec ces passeports mêmes dans les pays où ni le SSSR., ni l'USSR. ne sont pas reconnus, car la reconnaissance une chose et les passeports une autre.

La situation pénible actuelle de l'Ukraine ne change rien en principe. L'Allemagne, l'Autriche, la Turquie, la Bulgarie à la suite de la guerre étaient dans une situation encore plus pénible, néanmoins leurs indépendances restent intactes, comme la sujétion de leurs citoyens. La République Ukrainienne même dans sa situation d'aujourd'hui a le droit d'être membre de la Société des Nations. Les mêmes puissances qui avaient reconnu SSSR., avaient reconnu aussi USSR., comme un Etat indépendant. Les traités en Turquie et à Rapallo sont signés aussi par l'Ukraine, comme par un Etat indépendant, comme cela avait lieu à l'égard du traité de Riga.

Après la victoire des bolchéviks moscovites sur la République Démocratique Ukrainienne, celle-là, étant restée un Etat, avait été obligée de changer de régime et de devenir une République Socialiste Ukrainienne (USSR.). Entre SSSR. et USSR. eut lieu le 28 décembre 1920 le traité suivant:

„Le gouvernement de l'SSSR. d'un côté et le gouvernement de l'USSR. de l'autre, en reconnaissant l'indépendance et la souveraineté des traitants mutuellement, et en estimant la nécessité d'unir leurs efforts pour la défense ainsi que pour la réalisation de leurs projets économiques, ont résolu de conclure le traité d'alliance:

§ 1. „SSSR. et USSR. concluent une alliance militaire et économique“ ... (Rec. des lois de USSR., 1921, v. 3, art. 93; Rec. des lois de SSSR., 1921, v. 1, art. 13).

Après la signature de ce traité USSR., comme un membre de la famille internationale des Etats avec tous les droits et un sujet du droit international, avait conclu indépendamment, conformément à ses intérêts, politiques et économiques, des traités avec les divers Etats. Par exemple le 28 janvier et le 14 février 1921 la République Ukrainienne avait signé un traité avec la République Lithuanienne; le 18 mars 1921 — un traité avec la Pologne;

le 3 août 1921 — avec la République Lettone; le 7 décembre 1921 un traité concernant des relations commerciales et diplomatiques, avec l'Autriche; le 26 décembre 1921 — avec l'Italie; le 21 janvier 1922 — avec la Turquie au sujet „de l'amitié et la fraternité“, le 6 juin 1922 — un traité concernant des relations commerciales et diplomatiques avec la Tchécoslovaquie; le 5 novembre 1922 — un traité concernant des relations diplomatiques et commerciales avec l'Allemagne (Rec. des lois de USSR. 1921, v. 8, art. 223, 226, 227; v. 18, art. 531, 532; Rec. des lois 1922, v. 21, art. 428).

De sa part SSSR. en nouant des relations commerciales et diplomatiques avec les divers pays, mentionne l'Ukraine, comme un Etat indépendant allié à elle.

C'est de cette façon que les deux parties traitent leurs rapports mutuels les plus intéressées, l'Ukraine et la Moscovie, USSR. et SSSR.

La science du droit international reconnaît que la conclusion des relations diplomatiques avec un Etat nouveau ou un traité avec lui, signifie un acte de la reconnaissance de sorte un acte spécial de la reconnaissance est superflu.

Après la révolution de 1918 en Autriche, la Galicie se proclama „république indépendante“ d'après le droit restitué de l'ancien royaume de Galicie et le droit de disposer de soi-même, au même titre juridique et historique que le firent la Pologne et la Tchécoslovaquie. Les droits de la Galicie sur son indépendance ne sont pas, en tous cas, moindres que ceux de la Pologne. Par conséquent, en refusant les droits de la Galicie, la Pologne par cela même renie ses propres droits sur l'indépendance. En janvier 1919 les représentants de la République Ukrainienne Occidentale, les Galiciens arrivèrent à la Constituante ukrainienne à Kiev et, conformément à la décision du Conseil National de Galicie, et, avec la participation de ses représentants, elle proclama l'union de l'Ukraine Occidentale avec l'Ukraine Orientale en une République Ukrainienne commune. C'est encore à cette époque que le gouvernement provisoire commun et une armée commune furent établis. Cette armée marcha contre les bolcheviks moscovites et contre les restaurateurs impérialistes russes. La Pologne ayant profité de cette guerre des Ukrainiens contre les Moscovites, pour leur patrie, envoya ses troupes en Galicie pour anéantir sa liberté et pour s'en emparer par la force. Le peuple ukrainien de Galicie défendait sa patrie et sa liberté avec une grande vaillance au prix de son sang et de la vie de ses fils, mais il n'avait été aidé par personne, tandis que la France prêta son aide à la Pologne et par ce fait décida la victoire de la Pologne. Il ne restait aux combattants pour la liberté de Galicie que de se réfugier à l'étranger et d'y chercher un asile. Les chauvins et les impérialistes polonais, auxquels les Français aidaient à anéantir la liberté, détruire l'antique culture slave d'Ukraine, les écoles ukrainiennes, persécuter l'église orthodoxe avec un acharnement qui donna l'exemple au bolcheviks moscovites.

Avant la révolution de 1917 le gouvernement et les politiciens russes s'acharnaient contre le nom „Ukraine“ même dans des ouvrages scientifiques. Pendant la révolution les Ukrainiens en avaient vu autant de la part du gouvernement de Kerenski et de Miliukoff, de ces gens de culture moscovite et de primitivisme qui organisent les rapports entre les gens d'après le principe de la force brutale et non pas d'après le principe du démocratisme, du droit, de la morale, de la liberté, de l'égalité et de la justice. Les armées soi-disant russes de Denikine et de Vranguel fusillaient les Ukrainiens, brûlaient leurs biens ou s'en emparaient et détruisaient tout ce qui était lié avec le nom de l'Ukraine.

Après s'être réfugiés à l'étranger à la suite de l'échec de la campagne contre les bolcheviks, ces Russes continuent la guerre, les intrigues et la propagande contre le peuple slave ukrainien, afin de l'asservir. Quant à eux-mêmes ils sont au point de vue anthropologique un international, composé de gens de différentes races et d'origine diverse, qui parlent le russe et se nomment Russes. La Moscovie ne s'était appropriée définitivement les noms „Russes“ et „Russie“ que dès l'an 1713 où le tsar Pierre I, en profitant de sa victoire sur Charles XII et Mazeppa, ordonna par Menchikoff à ses ambassadeurs à l'étranger de veiller que les étrangers n'appelassent plus la Moscovie par son nom ainsi que le peuple moscovite, mais employassent les noms „Russie“ et „Russes“. Cela avait été fait avec des buts politiques, pour prendre place par l'intermédiaire de ces noms parmi les nations européennes et fonder des prétentions sur les territoires et les peuples qui possédaient ces noms. Encore aujourd'hui l'association des émigrés russes „Jédinstvo“ par la personne de ses membres, fait une propagande concernant l'incorporation à la Moscovie des Ruthéniens de Galicie et des Carpathes (Tchécoslovaquie), en se basant sur le nom Ruthénie (Rouss, Russie) et en s'acharnant contre les noms Ukrainiens, Ukraine, parce qu'à ces noms sont associés les droits du peuple ukrainien. Le prévoyant savant français Delamarre avait deviné ce jeu avec le nom Russe encore en 1869 et écrivait à son gouvernement en ces termes: „Cessons de réunir arbitrairement sous le nom commun de Russes, les Ruthènes qui sont Slaves, aux Moscovites dont la slavité est plus que contestée“.

Le nom de Ruthènes c'est le nom littéraire des Ukrainiens, que leur avaient apporté les conquérants étrangers, Celtes. Les Moscovites ne portaient jamais le nom Ruthènes.

L'exigence de la Commission avec le Dr. Nançen à la tête que les Ukrainiens soient désignés du nom de leurs ennemis, est une offense et une humiliation à la dignité de l'homme.

L'ancienne Russie n'existe plus depuis 1917 et l'ancienne Autriche — depuis 1918. A la place de la Russie il y a l'Esthonie, la Finlande, la Lettonie, la Lithuanie, la Pologne, l'Ukraine, l'USSR. et autres; à la place de l'Autriche — la nouvelle Autriche, la Galicie, la Pologne, la Tchécoslovaquie. La Commission se contredit en exigeant que les émigrés de l'Ukraine Occidentale se nomment Russes, tandis qu'elle ne nomme pas les Galiciens Autrichiens. Cela a l'air comme si la Commission a l'intention de restaurer l'ancienne Russie qui était une ennemie de la liberté, de la culture, de la civilisation des peuples et qu'on nommait la „prison des peuples“. Cela a l'air aussi d'une aide à l'activité restauratrice des émigrés russes. Mais restaurer la Russie eut signifié anéantir l'indépendance et la liberté de la Pologne, de l'Ukraine, de la Ruthénie-Blanche, de la Finlande, de la Lettonie, de la Lithuanie, de l'Esthonie et d'autres, et aider la Russie restaurée à incorporer la Galicie, la Ruthénie des Carpathes et, peut être, aussi les autres voisins, car les impérialistes russes avaient fait déjà en 1915 des démarches à cet égard.

D'après les articles 69, 70, 71 de la Constitution de la Russie de 1906 le nom Russe est donné à tous les sujets du tsar de toutes races et origines: finlandaises, mongoles, grecques, allemandes, slaves, juives, arméniennes, ukrainiennes, etc. Mais en même temps les politiciens de Petersbourg pour mieux réussir dans les desseins unitaristes avaient établi la théorie de l'existence d'un peuple russe ou d'une race russe qui se composerait des trois parties: Grands-russiens (Moscovites), Petits-russiens (Ukrainiens) et Blancs-

russiens (Krivitches). Cette invention politique est absurde. La science d'anthropologie dit, que les Grands-russiens appartiennent à la race finno-mongole avec un petit mélange de Slaves, d'Allemands etc., tandis que les Ukrainiens appartiennent à la race des Slaves adriatiques, que des anthropologues appellent aussi la race celto-slave (Robert, Hami, Denicker, E. Reclus, Fouillée, Günther, Dibolt, Furier, etc.).

Il est évident que ni au point de vue politique ni au point de vue ethnique la désignation par l'expression: „d'origine russe“ ne peut pas s'appliquer aux Ukrainiens, car elle crée une confusion, falsifie les passeports pour les émigrés ukrainiens, les offense, dénature l'identité.

Il existe une opinion, que la Commission avec Dr. Nansen à la tête avait décidé de ne pas désigner les Ukrainiens par leur nom historique, si cher pour eux, parce que cela eut signifié la reconnaissance de l'indépendance de l'Ukraine. Les émigrés russes soutiennent cette opinion. Mais ni la reconnaissance ni la non-reconnaissance n'appartiennent pas à la compétence non seulement de la Commission, mais aussi de la Société des Nations. Aussi les Ukrainiens ne s'adressent-ils à ce propos à elle. La désignation de l'origine dans un passeport ne signifie point une reconnaissance de l'Etat correspondant. Ce sont deux choses différentes qui appartiennent à deux branches différentes du droit. Il y a plus d'une puissance qui ne reconnaissent pas SSSR., néanmoins elles donnent aux citoyens de SSSR. les visas sur leurs passeports, font le commerce avec SSSR., ont chez elles des représentations politiques et de commerce. L'Angleterre, la France, l'Allemagne, la Pologne, la Turquie, la Lettonie, l'Esthonie et autres avaient reconnu SSSR. et, par conséquent, avaient reconnu USSR. — la Répub. Social. Sov. Ukrainienne et la sujétion ukrainienne, car SSSR. et USSR. elles ont la politique étrangère commune et la reconnaissance d'une n'est pas possible sans celle de l'autre. Donc, quel est le but de nommer les Ukrainiens des Russes? En fait ce serait aider les émigrés russes dans leur intentions impérialistes. Mais alors pourquoi la Commission est contre une aide aux émigrés ukrainiens dans leurs aspirations démocratiques, justes, libérales et paisibles! Par ce fait la Commission rompt sa neutralité et son impartialité et se met dans la position d'une alliée de celui de deux luttants qui a des buts contraires à la paix, à l'égalité, à la fraternité, à la liberté, à la justice, à la morale!

La désignation des Ukrainiens par le nom Russe, tandis qu'ils luttent contre les Russes pour leur liberté, serait contraire à l'identité car les faits mentionnés l'auraient contredite. D'autre part les Russes menaient la guerre contre les Ukrainiens et contre les bolcheviks moscovites comme des Russes et la menaient pour la restauration de l'ancienne Russie; mais ils avaient subi une défaite et furent obligés de se réfugier à l'étranger.

Ils réfugièrent comme des Russes et ils sont naturellement des émigrés russes. Les Polonais qui, après l'insurrection de 1860 contre la Russie avaient été obligés de se réfugier à l'étranger, étaient appelés partout des émigrés polonais, quoiqu'ils étaient des sujets de Russie. La lutte contre la Russie engagée par les Polonais afin de devenir des citoyens polonais et non pas russes, avait causé cette émigration et c'était pour cette même raison qu'ils étaient restés de Polonais et non pas Russes, contre lesquels ils s'étaient soulevés et avaient mené une guerre.

La désignation des émigrés russes par le nom Russe et des émigrés polonais par le nom Polonais est conforme à leurs identités. De même quant aux

Ukrainiens ils menaient, eux aussi, une guerre contre les Russes, contre les bolcheviks moscovites, contre les Polonais, comme des Ukrainiens, pour leur indépendance et leur nom, et ç'avait été justement la cause de leur émigration. Par conséquent la désignation dans les passeports comme des Ukrainiens seraient conforme à leur identité. Il n'y a pas deux logiques différentes, l'une quand il s'agit des émigrés polonais et russes et l'autre quand il s'agit des émigrés ukrainiens, puisque tous les trois cas sont analogiques.

Sur leur nom: „d'origine ukrainienne“ ou „de nationalité ukrainienne“ les Ukrainiens ont des droits historiques, politiques, moraux, anthropologiques. Nier ces droits signifierait limiter en fait le droit d'asile des Ukrainiens lorsque ils se nomment par leur nom propre, aider leurs ennemis impérialistes et oppresseurs qui avaient causé cette émigration ukrainienne. Donc le nom Ukrainien est en ce cas là, serait un nom unique naturel et justifié. Car nommer les Ukrainiens des Russes, alors qu'ils avaient mené la guerre contre les Russes, qu'ils s'étaient réfugiés comme des citoyens ukrainiens et non pas russes, qu'ils avaient prêté serment à la sujétion et à la fidélité à l'Ukraine — ce serait une politique.

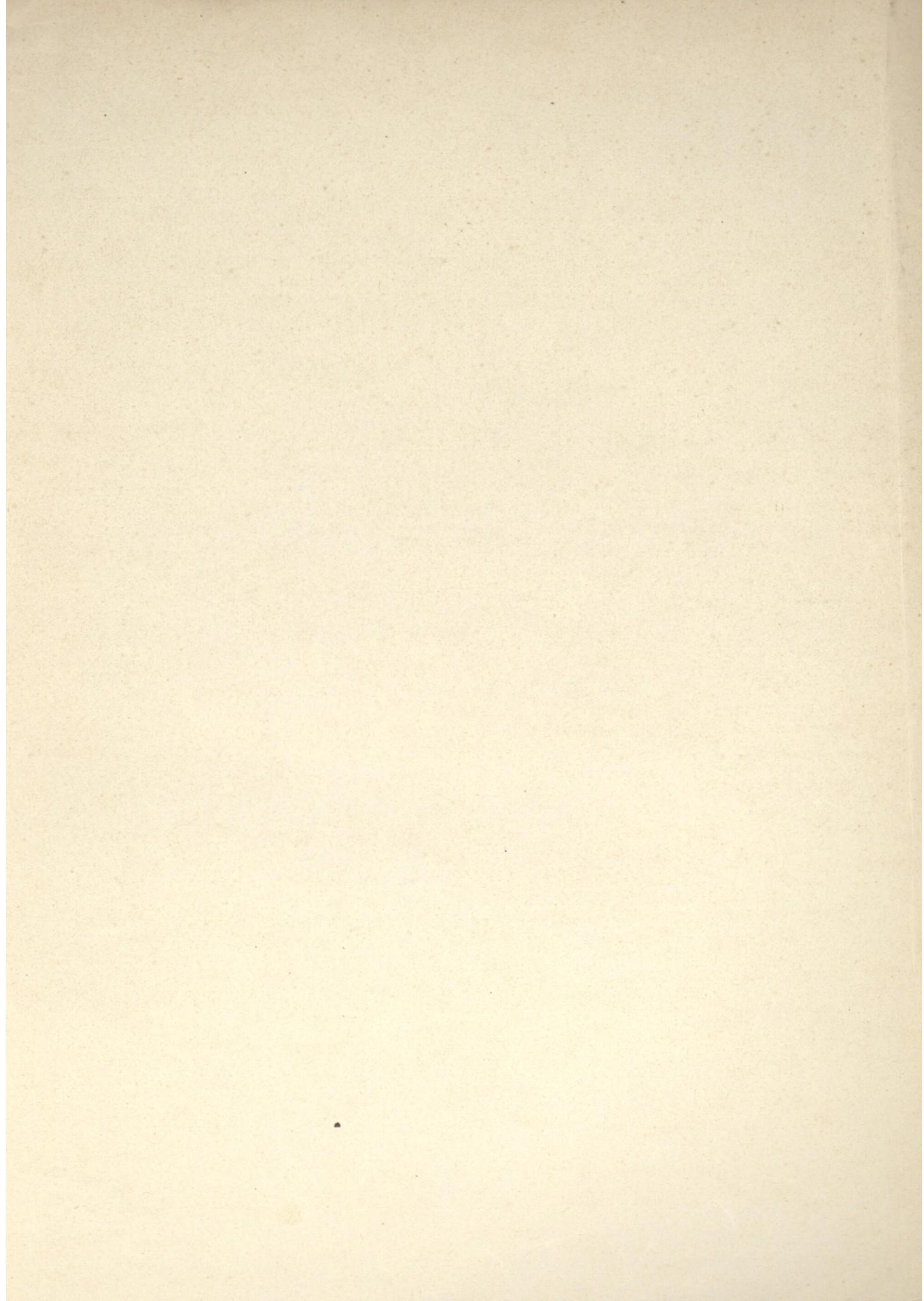
La décision de la Commission de la Société des Nations avec Dr. Nansen à la tête avait causé, nous croyons, sans le vouloir, aux émigrés ukrainiens des soucis et des misères, les avait dépourvus des droits et de cette liberté qui dépend d'un vrai passeport.

A l'ancienne Russie où le passeport importait plus que la personne, ceux qui avaient un passeport au nom qui ne leur appartenait pas, étaient punis sévèrement. On considérait un tel passeport comme falsifié. Or, un Ukrainien est aujourd'hui forcé de prendre un passeport de Nansen avec la désignation d'un Russe, est forcé d'être porteur d'un faux passeport et de passer pour une personne qui en fait n'est pas lui. En reniant son nom un Ukrainien est obligé de devenir un parjure car il a prêté le serment d'être fidèle au nom Ukrainien. La conscience proteste contre cette violation, et la situation pénible et sans protection d'un émigrant ukrainien lui dicte d'estimer tout le monde pour des ennemis. Telle devra être la situation d'un émigrant ukrainien qui l'était devenu grâce à la lutte pour une cause qui est considérée dans le monde civilisé comme sacrée et honorable.

La décision de la Commission exige un complètement d'après lequel on devra marquer dans les passeports des émigrés ukrainiens qu'ils sont „d'origine ukrainienne“ ou „de nationalité ukrainienne“. La décision en question de la Commission avait été arrêtée, certes, non pas à cause de ses mauvaises intentions, mais grâce au manque des informations ou grâce aux fausses informations par lesquelles les émigrés russes dans leur politique d'asservissement des Ukrainiens cherchent à atteindre les mêmes buts que les impérialistes moscovites.

Serge Cheloukhine.





Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

h 588